

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DDCT 49 Autorisation à la Maire de Paris de signer un avenant à la convention de prêt à usage de locaux 3 bis rue Jacques Kablé, 18^e arrondissement, avec l'Association PIMMS de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 et suivants ;

Vu la convention de prêt à usage signée le 12 mai 2015 par laquelle la Ville de Paris met à disposition de l'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris des locaux situés 3 bis, rue Kablé (18^e arrondissement) ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association PIMMS de Paris l'avenant à la convention de prêt à usage des locaux situés 3 bis, rue Kablé (18^e arrondissement) du 12 mai 2015, annexé à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO